

COMMUNE DE SORAL



Législature 2025-2030
Délibération No 5 / 2026
Séance du 11 mai 2026

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 22'000 F pour l'installation de deux candélabres au chemin du Bois-de-By

Vu le manque d'éclairage au chemin du Bois-de-By,

Vu la nécessité de renforcer la sécurité des habitants,

Vu le devis de l'entreprise DTI-Energies de 16'366.35 F,

Vu le devis de l'entreprise Reuse de 2'383.60 F

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 22'000 F destiné à l'installation de deux candélabres au chemin du Bois-de-By
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.